

Interreg
POCTEFA



UNIÓN EUROPEA
UNION EUROPÉENNE

INTERREG POCTEFA

Zone fonctionnelle Centre

Index

A.	TERRITOIRE CONCERNÉ.....	3
B.	LES BESOINS ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE	4
1.	Analyse. Problematiques identifiées.....	4
2.	Objectifs	4
C.	APPROCHE STRATÉGIE INTÉGRÉE.....	6
	1ER VOLET : DEVELOPPER LES SERVICES DE MOBILITE ET TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS, SÛRS ET FIABLES, POUR FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES A LA POPULATION	7
	2EME VOLET : CONSOLIDER UNE OFFRE TOURISTIQUE DURABLE AUTOUR DE L'ITINERANCE TRANSFRONTALIERE.....	8
	3EME VOLET : PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DE PROXIMITE TRANSFRONTALIERE GRACE A LA MOBILITE	8
D.	PARTICIPATION DES PARTENAIRES. GOUVERNANCE.....	9
1.	Comité de Pilotage	9
2.	Comité consultatif ou une Conférence des acteurs du territoire transfrontalier	11
3.	Conflits d'intérêts.....	12

A. TERRITOIRE CONCERNÉ

La zone géographique De l'AIRE FONCTIONNELLE CENTRE comprend :

- Sur le territoire du GECT Pirineos-Pyrénées : la province de Huesca et les Communautés des Communes de Cinco Villas et Saragosse Central dans la province de Saragosse en Aragon (Espagne), le Béarn dans le département des Pyrénées-Atlantiques et le département des Hautes-Pyrénées (France).
- Le territoire du Pays de Comminges-Pyrénées au sud du département de la Haute-Garonne (France).



B. LES BESOINS ET LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE

1. Analyse. Problematiques identifiées.

Le territoire de l'AFC se situe au cœur des Pyrénées dans la partie la plus haute de la chaîne où les cols culminent entre 1 650 et 1825m d'altitude, où les communications sont limitées en particulier en saison hivernale, par les risques naturels (avalanches, inondations, chutes de blocs, etc.) qui conditionnent considérablement les flux et échanges transfrontaliers tant pour les habitants et visiteurs que pour les marchandises.

La mobilité locale, liée à la population du territoire, se concentre principalement autour des villes les plus proches de la frontière (environ 1,7 M dans la zone pyrénéenne et ses piémonts) avec un volume de trafic faible par rapport aux passages transfrontaliers sur les franges littorales à l'est et à l'ouest de la chaîne pyrénéenne. C'est pour cette raison que sur le territoire de l'AFC, la mobilité touristique liée aux communications entre les villes et régions proches des Pyrénées (Toulouse, Bordeaux, Barcelone, Bilbao, Pampelune, etc.), qui représente environ 25M de personnes à moins de 5 heures de route, et qui cherchent une offre touristique sur le territoire de l'AFC, revêt une importance particulière.

Du fait des conditions en zone de montagne, le maillage du réseau de voies de communication (route et rail) a été limité, avec une faible densité et fréquence en raison des caractéristiques intrinsèques au territoire, ce qui a conduit à une part modale des déplacements par véhicule individuel très élevée dans les Pyrénées centrales. De même, la concentration de la population et des services dans les principaux pôles des territoires de l'aire fonctionnelle a rendu nécessaire une mobilité spécifique pour l'accès à de nombreux types de services (administratifs, médicaux, commerciaux, éducatifs, etc.), avec l'utilisation prédominante de véhicules individuels.

2. Objectifs

Le fil conducteur de l'aire fonctionnelle centre (AFC) est de développer l'offre transfrontalière de mobilité et de transport durables dans la zone centrale des Pyrénées, sur les tronçons transfrontaliers et les chaînons manquants (missing links), en vue de favoriser les potentiels de développement touristique, économique et local intégré.

A partir du diagnostic partagé, l'enjeu global de la stratégie de l'AFC sera : AMELIORER L'OFFRE TRANSFRONTALIERE DE MOBILITES ET DE TRANSPORT DURABLES POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, ECONOMIQUE ET LOCAL INTEGRE DU TERRITOIRE avec une approche multithématique et intégrée. Toutes les actions opérationnelles seront menées en synergie et relèveront de l'objectif spécifique 5.1 (ii) - Promouvoir un développement social,

économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones non urbaines bien que les projets pourront être mis en œuvre dans des communes urbaines et rurales en veillant à l'équilibre territorial.

Les principaux enjeux pour le territoire de montagne de l'AFC sont les suivants :

- Améliorer la mobilité limitée par le relief et renforcer le réseau d'infrastructures et de services, pour mieux répondre aux besoins et attentes des habitants et des visiteurs.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour Maintenir la population et développer l'économie locale et circulaire.
- Valoriser le patrimoine (naturel et culturel) riche et diversifié des Pyrénées pour mieux faire connaître le territoire.

C. APPROCHE STRATÉGIE INTÉGRÉE

Les conditions exposées ci-dessus nous amènent à axer la stratégie sur la mobilité durable au sens large du terme, qui améliorera l'accès au territoire et les voies de communication entre les territoires pyrénéens et leurs piémonts, ainsi que le maintien d'une population vieillissante, dispersée dans les zones de montagne et éloignée des centres de services (santé, éducation, administration, etc.), grâce à l'offre des produits touristiques basés sur l'itinérance et d'une gamme de mobilité et de transport adaptée aux besoins locaux. De même, l'amélioration d'une offre transfrontalière de produits touristiques itinérants est d'une importance capitale car elle permettrait de mieux promouvoir la destination Pyrénées et son riche patrimoine naturel et culturel, y compris immatériel.

Par conséquent, l'approche des actions en matière de mobilité et de transport dans le cadre de la stratégie intégrée ne doit pas seulement refléter une continuité physique, mais doit et peut être complétée, de part et d'autre de la chaîne pyrénéenne, par des actions, des politiques et des modèles de développement pilotes convergents, connexes et partagé.

Une idée simple de continuité physique serait, par exemple, une ligne de transport collectif, dans le cadre d'une mobilité touristique et locale, qui suivrait un parcours circulaire passant par le Col du Pourtalet et le Somport et traversant les différentes vallées du Béarn et de l'Aragon. Une autre action, à titre d'exemple, pourrait être le développement de modèles pilotes de accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans des zones piétonnes et/ou des centres historiques du territoire de l'AFC (Pau, Tarbes, Alquézar, Lourdes, Jaca, Saint-Bertrand de Comminges, Luchon, etc.).

Cette stratégie de mobilité au sens large doit donc répondre non seulement aux besoins des citoyens et des visiteurs de se déplacer de manière durable sur le territoire de l'AFC, mais aussi d'accroître l'itinérance de part et d'autre des Pyrénées, de diversifier et d'optimiser les flux touristiques transfrontaliers, de résoudre le problème de l'accès aux services de base, et enfin, de dynamiser et de renforcer une identité culturelle commune dans un espace partagé.

À cette fin, les outils, les propositions et les actions peuvent être diversifiés, allant des labels de qualité partagés aux itinéraires et circuits transfrontaliers, en passant par les itinéraires de formation transfrontaliers, les rencontres et les itinéraires commerciaux communs qui permettent de développer la stratégie AFC comme un véritable outil territorial de connaissance et de développement mutuels de part et d'autre des Pyrénées.

Les objectifs opérationnels de la stratégie, définis autour du fil conducteur, de la mobilité et de transport durable, sont les suivants :

1. Favoriser les transports durables (collectifs, partagés, etc.), utilisant des véhicules à faible émission de GES ou des sources d'énergie renouvelables.
2. Participer au développement des territoires autour des liaisons routières et ferroviaires transfrontalières.

3. Développer la mobilité douce et l'accessibilité pour tous.
4. Mutualiser et rapprocher les services pour minimiser les déplacements en dehors des zones de montagne en proposant des services de mobilités dans les zones peu desservies.
5. Solutions pour apporter une mutualisation dans le secteur économique, de formation ou de co-working.
6. Encourager la mobilité des touristes pour augmenter, gérer et organiser les flux touristiques transfrontaliers.
7. Encourager la mobilité des touristes par l'utilisation de services de mobilité et des transport transfrontalière diversifiés et complémentaires.
8. Des outils d'information et de formation prédictifs pour les utilisateurs afin d'améliorer la mobilité transfrontalière, en particulier dans des conditions météorologiques défavorables.

APPEL MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Pour améliorer le développement de la stratégie et du plan d'action, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des acteurs du territoire au cours de la première année afin d'aligner les projets moteurs sur les objectifs opérationnels de l'OP5. Pour une large participation des parties prenantes du territoire à la définition opérationnelle de la stratégie de l'AFC, une ou plusieurs séminaires de concertation seront organisés.

L'AMI aidera l'AFC à lancer ensuite un ou plusieurs appels à propositions/projets (fin 2022/début 2023 en fonction de la date d'approbation du POCTEFA 21-27) pour sélectionner les projets répondant aux enjeux et besoins de l'aire fonctionnelle. Sur la base de l'ensemble des réponses recueillies, l'AFC pourra mieux définir l'objet de ses appels à propositions ainsi que les paramètres techniques qui seront appliqués pour évaluer les projets qui sollicitent un soutien.

Les AMI sont un instrument qui permettra une approche ascendante bottom up en amont des appels à propositions.

1ER VOLET : DEVELOPPER LES SERVICES DE MOBILITE ET TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS, SÛRS ET FIABLES, POUR FAVORISER L'ACCES AUX SERVICES A LA POPULATION

1. Le développement d'une offre diversifiée et complémentaire de services de mobilité et des transport transfrontalière, adaptée aux réalités locales : intermodalité, train, bus, création de pistes cyclables et de voies vertes, mobilité douce.
2. Le développement de services transfrontaliers qui répondent aux besoins des usagers frontaliers et minimisent leur mobilité.
3. Favoriser les rencontres transfrontalières, les conférences et les outils de formation entre les professionnels et le système éducatif, multithématique (gastronomie,

culture, agriculture, social, santé, industriel, etc.) et multi-niveaux (école, formation professionnelle, spécialisation, universitaire).

4. Protection des routes transfrontalières contre les risques naturels et amélioration de l'information du public sur l'état des routes et des moyens de transport.

2EME VOLET : CONSOLIDER UNE OFFRE TOURISTIQUE DURABLE AUTOUR DE L'ITINERANCE TRANSFRONTALIERE

1. Le développement d'une gamme de services de mobilité et transport durable et transfrontalier pour l'accès aux Espaces Naturels Protégés, aux stations d'hiver, aux sites patrimoniaux et touristiques ainsi que les marchés des producteurs afin de faciliter et stimuler l'itinérance touristique transfrontalière et d'une vallée à l'autre.
2. Création et promotion d'itinéraires touristiques transfrontaliers et d'une offre complémentaire et diversifiée de produits touristiques intégrés « clés en main » gastronomie, œnologie, nature, patrimoine, sports, thermo-ludique, photographie, cinéma, etc., pour stimuler et accroître la mobilité touristique transfrontalière.
3. Encourager la mobilité touristique transfrontalière sur la destination Pyrénées-Pyrénées. Et mieux connaître les besoins et attentes des visiteurs.
4. Outils et solutions de gestion de la mobilité des touristes.

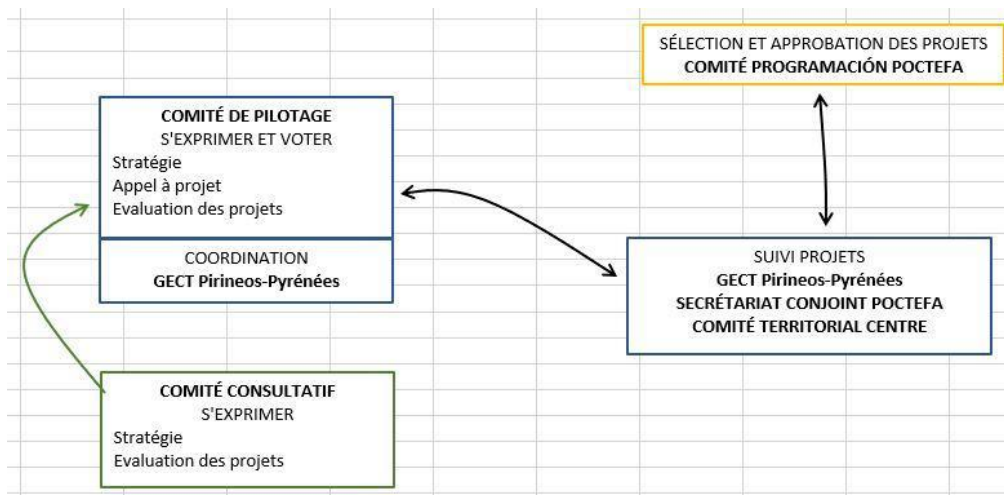
3EME VOLET : PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DE PROXIMITE TRANSFRONTALIERE GRACE A LA MOBILITE

1. Le développement de projets, de conférences et d'outils de formation, ainsi que la création de réseaux d'experts et de secteurs transfrontaliers d'intérêt dans le domaine de l'innovation.
2. Création des filières ou associations transfrontalières dans le domaine de l'agriculture, l'élevage/pastoralisme et/ou de la gestion forestière pour développer une économie locale et circulaire dans les Pyrénées.
3. La promotion des produits gastronomiques pyrénéens à travers des outils de promotion transfrontaliers, des marchés nationaux et internationaux ainsi que des circuits itinérants de produits gastronomiques pyrénéens dans les villages et petites villes des Pyrénées, en rendant accessibles des espaces de promotion dans les Pyrénées.
4. La création de signes de qualité transfrontaliers différenciés dans les Pyrénées (appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP)).

D. PARTICIPATION DES PARTENAIRES. GOUVERNANCE

Deux comités contribueront à la mise en œuvre de la stratégie de l'AFC: le COMITÉ DE PILOTAGE et le COMITÉ CONSULTATIF.

Les membres proposés et les fonctions de ces comités sont, à ce jour, les suivants :



1. Comité de Pilotage

1.1. Membres

Sa principale fonction sera de définir et de mettre en œuvre la stratégie du AFC de manière opérationnelle par la sélection de projets.

Les représentants des administrations ou entités publiques qui composent le **COMITÉ DE PILOTAGE** :

- Conseil départemental de la Haute Garonne
- Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Région Occitanie
- Diputación Provincial de Huesca
- Gobierno de Aragón. Département de la Vice-présidence

- Gouvernement d'Aragon. Département de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement

Le Coordinateur des Projets du GECT Pirineos-Pyrénées animera et sera responsable de la coordination de l'Aire Fonctionnelle.

1.2. Fontions

Les membres du COMITÉ DE PILOTAGE disposent d'une VOIX et d'un VOTE pour exercer les fonctions suivantes:

1. Désigner le GECT Pirineos-Pyrénées comme responsable de la coordination et d'animation de l'aire fonctionnelle.
2. L'élaboration du programme opérationnel en ce qui concerne l'objectif politique 5 dans sa zone d'influence.
3. Préparer et lancer l'AMI avec les objectifs suivants :
 - Mieux connaître les acteurs, les candidatures et les projets du territoire.
 - Possibilité de créer des projets structurants pour le territoire.
 - Améliorer l'évaluation et les possibilités des projets.
4. Rédaction des textes des bases et de l'appel à projets (unique). Pour lequel, entre autres tâches
 - Définir et piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie intégrée en mobilisant les porteurs de projets potentiels.
 - Définir la typologie des projets (petits, moyens, grands et/ou projets structurants ou projets parapluie).
 - Discuter de l'opportunité d'une manifestation d'intérêt.
 - Information, animation et soutien aux projets.
4. Instruction des projets.
5. Évaluation et sélection des demandes de projets : **60% Comité de pilotage de Aire Fonctionnelle Centre et 40% Comité de programmation POCTEFA.**

La parité entre les pays sera garantie à tout moment, notamment lors des votes. De telle sorte que : Sur les 60 % des votes de l'Aire Fonctionnelle Centre, l'Espagne aura 30 % répartis entre

ses membres institutions et organes, et la France les 30 % restants répartis entre ses membres, institutions et organes.

2. Comité consultatif ou une Conférence des acteurs du territoire transfrontalier

2.1. Membres

Les membres du COMITÉ CONSULTATIF seront toutes les entités, publiques et/ou privées, significatives et représentatives du territoire qui compose l'AFC, et ayant une légitimité, une compétence et une représentativité sur le territoire qui seraient invitées à participer à ce comité par le COMITÉ DE PILOTAGE, dans le cas où il est considéré.

A titre d'exemple, non contraignant, de membres possibles de ce comité consultatif, ils pourraient être :

- Chambres de commerce et chambres d'agriculture
- Représentants d'Espaces Naturels Protégés (Parc National des Pyrénées, Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido, PNR, etc.)
- Communautés des Communes
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- Diputación Provincial de Zaragoza
- Les acteurs du tourisme du territoire de l'AFC (Turismo de Aragon, Tu Huesca, HPTE, AaDT64, Haute-Garonne Tourisme)

2.2. Fonctions

Les membres du COMITÉ CONSULTATIF ont la possibilité d'exercer les fonctions suivantes dans le cadre de leurs compétences:

1. Contribution et avis sur des projets stratégiques et structurants ou des projets parapluie.
2. Information et animation du projet
3. Collaboration à la préparation des appels à propositions
4. Contribution et avis sur la sélection et l'évaluation des candidatures.
5. Proposer d'autres membres pour le COMITÉ CONSULTATIF.

3. Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts qui peuvent exister seront déterminés, en général, soit par la participation d'une administration ou d'un organisme public au COMITÉ DE PILOTAGE par la présentation d'une candidature à l'appel à OP5 et/ou par un conflit d'intérêt personnel (parenté, amitié, inimitié, etc.). À cette fin, chaque administration ou organisme public doit, le cas échéant, disposer de techniciens suppléants qui puissent assumer les fonctions permettant la continuité du processus.

Le schéma suivant est proposé pour la résolution des conflits d'intérêts :

